

IA... QU'EN PENSER ? *ET QUAND PENSER ??...*

Nous commencerons par une citation pour positionner ce sujet (Cité des Sciences et de l'Industrie) : « L'IA, plus qu'aucune autre technologie à ce jour, pose des questions inédites, [qu'il faut] aborder avec le souci de faire progresser la conscience commune, indispensable dans les temps qui viennent, [et] il importe que nous en comprenions les ressorts et que nous nous fassions les défenseurs éclairés de sa transparence ».

1. Généralités sur l'IA¹ :

1.1. Qu'est-ce que c'est ? :

« L'intelligence artificielle n'existe pas ! » : cette affirmation un peu provocatrice, que l'on peut lire en tête du site Internet de l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique) dédié à l'IA, peut servir à relativiser ce qui se dit parfois abusivement sur cette question de plus en plus actuelle. Déjà, la traduction de l'anglais « Artificial Intelligence » n'est pas complètement rigoureuse au sens où le mot faux-ami « intelligence » signifie aussi « information-renseignement » (comme dans CIA). En pratique, il s'agit du domaine de l'Informatique dédié à l'utilisation de la puissance « brute » des ressources numériques nouvellement accessibles, associées à de (relativement) nouvelles techniques logicielles, pour implémenter des fonctions « supérieures », telles que : perception, langage, évolutivité, autonomie... En effet, les puissances numériques continuent toujours à se développer de manière exponentielle (loi de Moore), en particulier en ce qui concerne aussi bien les capacités de mémoire que les vitesses d'exécution des tâches, et ces deux aspects se conjuguent pour ouvrir maintenant des possibilités qui étaient encore irréalistes il y a quelques années. La caractéristique la plus spectaculaire qui en résulte est l'acquisition de **la capacité d'apprentissage**, ce qui ouvre la voie à de nombreuses applications. Dans la diversité de ces applications maintenant possibles, on retrouve très souvent sous-jacente une **capacité de prise de décision**, qu'elle soit simplement proposée à l'interface humaine ou réalisée de manière autonome. Et cette capacité est la base de la fonction de « génération », que ce soit des textes, des images ou des sons, qui définit l'**IA générative** et qui fait tant couler d'encre, anime tant de débats, et provoque tant de fantasmes...

¹ [INRIA, IBM, Liora, ISO, Wikipédia, CSI]

Cela peut effectivement donner une impression inattendue d'« intelligence », mais cela n'est finalement que le résultats de choix « automatiquement entraînés » au sein de gigantesques « palettes de données » préalablement accumulées : il n'y a aucune « créativité » ni même raisonnement cognitif, comme seul l'Homme en a (encore) le secret !...

1.2. Comment ça marche ? :

(i) « Des racines profondes », un panorama historique rapide : En pratique, on doit considérer l'aboutissement constaté aujourd'hui plus comme **un cumul et une agrégation de nombreuses étapes de progrès**, réalisés depuis plusieurs décennies, que comme une réelle rupture brutale apparue ces toutes dernières années. En effet, on peut citer les contributions successives, respectivement, de l'établissement des bases mathématiques de l'informatique (Alan Turing), l'apparition d'architectures de calculs de type connexionniste (c'est-à-dire comportant des boucles de rétrocontrôles), la maîtrise de la physique de la microélectronique et le déploiement de circuits intégrés de plus en plus miniaturisés, la conception des processeurs graphiques, puis le recours à des hauts niveaux de complexité des « couches de réseaux » (Yann Le Cun), et enfin l'explosion des capacités de mémoires et leur exploitation (« fermes » de serveurs dédiés).

(ii) « Tout est dans l'apprentissage... » : L'étape fondamentale pour un logiciel d'IA est **la constitution d'une base de données internes**, dans laquelle il pourra piocher de manière pertinente pour remplir l'objectif qui lui est fixé par le programmeur développeur. Mais toute la puissance de cette IA repose sur la taille, le plus souvent immense (on parle de « big data »), **de ce référentiel pour qu'il ait une validité statistique, condition absolue de la fiabilité des « choix » qui en seront tirés**. On peut donner pour exemples : des sous-populations humaines et leurs caractéristiques spécifiques, des images et les motifs les constituant, les mots d'une langue et leurs enchaînements en phrases puis en textes entiers... Schématiquement, on peut distinguer 3 types d'apprentissage pour ces entités informatiques (« machine learning ») :

- Automatique supervisé : l'opérateur humain fournit les données de référence et évalue la qualité des « réponses » fournies, et adapte la paramétrisation du logiciel pour améliorer les produits finaux obtenus.

- Profond autonome (non supervisé) : le logiciel se teste lui-même sur les réponses produites à partir de ses données initiales, et est capable, grâce à une architecture en nombreuses couches intermédiaires de nœuds (« neurones »² profonds cachés) et des boucles de rétrocontrôles, d'optimiser progressivement ces interactions profondes pour obtenir des réponses finales correctes.

- Transféré entre différents agents IA (éventuellement multimodaux) : les bases de données et le processus d'apprentissage correspondant peuvent être transférés dans leur ensemble entre deux agents IA ayant des objectifs distincts, nécessitant juste une phase d'entraînement complémentaire pour s'adapter au nouvel objectif demandé.

² le terme de « neurone artificiel » est inspiré de la neurophysiologie du cerveau, qui repose sur l'existence de neurones régulateurs, activateurs et/ou inhibiteurs, d'autres neurones... Mais une coupe histologique montre une infinie complexité du tissu neuronal, avec de plus différents neurotransmetteurs agissant au niveau des différentes synapses concernées !

Il apparaît ainsi **qu'il s'agit dans tous les cas d'une démarche de type « essais-erreurs », qui est à la fois lourde et non dénuée de risques** sur la convergence du système : **il y a de fait un risque d'erreurs, inhérent à la construction du système**. Cela met en lumière l'importance fondamentale de la qualité intrinsèque des données initiales, mais aussi de leur adéquation à l'objectif final, ou en d'autres termes de leur représentativité statistique, qui sinon **peut conduire à des biais systématiques**. En particulier, il peut y avoir **besoin de faire face à une évolution dans le temps des caractéristiques des données initiales**, et cela nécessite des étapes supplémentaires de renforcement d'entraînement, ou « mises à jour ». Cela n'est pas loin de rappeler l'aphorisme populaire « on apprend toute sa vie »...

(iii) « Génération spontanée ? » : L'IA générative, qu'il s'agisse de textes, d'images, de vidéos ou de sons, repose sur une même base qui **consiste en des analyses statistiques** de très grandes populations **conduisant à des associations successives de plus grande vraisemblance** : c'est la technique des logiciels « transformeurs » (GPT = generative pretrained transformer) utilisant le concept des LLM (« large language models »). Il n'y a donc rien de « magique » (et encore moins d'intelligent...), mais seulement l'utilisation de (très) puissants moyens informatiques associés à des techniques algorithmiques performantes.

(iv) « IA agentique », l'avenir déjà présent : **Un agent IA étant défini comme doté d'une autonomie décisionnelle dans le cadre d'un objectif donné**, il est possible d'en associer plusieurs, éventuellement combinant plusieurs modes (perception et génération, sons et images...), avec transfert de leurs données mémorisées persistantes, dans le but de faire preuve d'une plus grande autonomie décisionnelle **pouvant aller jusqu'à influencer sur leur environnement**. Se pose alors évidemment la question du niveau du contrôle humain... [« Un chien doit être bien dressé, mais une fois dressé il doit être tenu en laisse » !...]

2. Diversité des utilisations possibles de l'IA³ :

Il existe depuis de nombreuses années différentes utilisations de moyens informatiques qui ne sont pas de l'IA à proprement parler, comme par exemple des robots de production automatisée, des moteurs de recherche passifs, des systèmes experts prédéfinis... Mais chacune d'elle peut servir de base à une gestion par IA pour en augmenter leur efficacité. D'une manière générale, cela permet de pouvoir s'affranchir de données formelles explicites au bénéfice de grandes bases de données, avec l'avantage de pouvoir répondre à des « problèmes mal posés ». Un exemple illustratif est donné par la question non triviale, inaccessible aux algorithmes classiques, de la reconnaissance de formes (par la technique d'« extraction des contours ») en analyse d'images.

(i) Applications d'un apprentissage machine automatique supervisé (« IA expertes ») :

On a là des robots adaptables (« réactifs ») à diverses situations ou à leur environnement ; saisie automatique de factures ; reconnaissance d'images (radiographies, coupes histologiques, fumées, faciale...) ; reconnaissance d'écriture manuscrite ; reconnaissance vocale (traduction simultanée...) ; moteurs de recherche avancés ; optimisation de trajets...

³ [IBM, Wikipédia, CNRS, CFTC-Cadres]

(ii) Applications de capacités génératives obtenues par apprentissage profond autonome (« IA assistantes ») :

Il y a dans ces cas la nécessité de considérer des grands nombres de données et une approche multi-critères pour acquérir une certaine autonomie décisionnelle.

Des exemples sont : service support clients avec réponses, écrites ou orales, stéréotypées restant dans un contexte fixé ; E-learning personnalisé ; analyse haute-performance de données « big data » (cohortes médicales, séquences génomiques...) ; gestion des stocks en fonction de données statistiques ; recommandation personnalisée de films ou musiques ; campagnes de marketing ciblées ; choix éditoriaux journalistiques ; politiques tarifaires de compagnies d'assurance, assistance juridique (recherche de jurisprudences)...

Mais aussi des modèles devant gérer des « cas particuliers » à fort enjeux (et donc risques !) : maintenance prédictive d'unités complexes basée sur capteurs ; détections d'anomalies (fraudes financières, sécurité publique...) ; filtres anti-spam ; présélection (candidats embauche, dossiers bancaires, décisions juridiques...), ...

(iii) Applications de combinaisons multimodales d'IA agentiques :

Par exemple : véhicules autonomes ; opérations boursières automatiques (traders virtuels) ; création de dessins animés artificiels ; envois de textes et vidéos sur réseaux sociaux...

On a alors le problème de la possibilité de boucles rétroactives délétères : crack boursier, fake-news influant les données utilisées pour alimenter les modèles statistiques...

3. Conséquences humaines du développement de l'IA :

3.1. Considérations générales et sociétales⁴ :

(i) De nouvelles possibilités techniques pourvoyeuses de nouveaux risques pour tous :

Tout d'abord, il faut bien prendre conscience que du fait de la rapidité du développement de ces nouvelles fonctions informatiques, avec des innovations spectaculaires d'années en années, le grand public peine à rester informé sur toutes les capacités techniques maintenant accessibles. Mais au-delà, la **survenue de cette rupture technologique** a des allures de « percée révolutionnaire » concernant la vie de chacun, et cela **ne peut que soulever des questionnements et des problèmes d'adaptation mentale et psychologique**, pouvant se traduire par des réactions excessives, aussi bien dans un sens positif que négatif.

Une évaluation raisonnable des conséquences pratiques de l'arrivée de l'IA sur notre société en général et chacun d'entre nous en particulier **nécessite de passer par une analyse en termes de rapport bénéfices escomptés / risques inhérents, chacun pouvant être supposé ou réel**. En effet, pour ce qui est des risques possibles, il y a une large gamme dépendant du type d'objectif demandé et à mettre en relation avec le niveau d'intérêt pour l'utilisateur, entre un conseil de films (confort / contrariété), une gestion de stock (optimisation économique / imperfections), le choix d'un traitement (gain de temps / importance sanitaire), et un véhicule autonome (tranquillité / vital pour les piétons autour !).

⁴ [IBM, ISO, Wikipédia, CNIL, CIANum, MESR]

On voit ainsi que peuvent s'affronter deux points de vue bien distincts selon qu'on considère l'utilisateur actif (confort pour le « pseudo-conducteur ») ou le partenaire passif (les piétons environnants). Également, **s'avère déterminant le niveau d'intervention et de contrôle de l'humain utilisateur** : l'exemple précédent peut signifier un gain de temps pour le médecin alors que le traitement peut comporter un risque pour la santé du patient, mais bien entendu le médecin contrôle la réponse donnée, alors que le pseudo-conducteur risque de ne pas avoir le temps de reprendre le contrôle du véhicule provoquant un accident. Une autre illustration est donnée par le cas d'une présélection automatique de (nombreux) candidats à une embauche : cela peut aller d'une simple proposition de classement, qui sera considérée ensuite par le responsable RH, à la convocation automatique des candidats finalistes à l'audition décisive sans réexamen de tous les recalés (qui jouaient leur carrière !). Dans tous les cas, **le danger provient d'une attitude de « confiance aveugle »**.

Bien entendu, pour compléter le débat, il faut aussi prendre en compte l'existence toujours possible d'une erreur humaine : une procédure de recrutement peut être soumise à des biais (discrimination, volontaire ou non), une erreur médicale peut malheureusement toujours survenir, et des accidents de voitures sont quotidiens...

A ce stade, il convient aussi de discuter l'aspect de la « **responsabilité** » en jeu lors de l'action d'une IA. L'exemple typique est un accident causé par une voiture autonome : dans ce cas, qui doit être considéré comme responsable, moral et légal ? Est-ce le concepteur de l'IA, son fabricant et/ou distributeur (qui a dû faire des tests de validation), ou l'usager qui n'a pas « repris le contrôle » ?... Dans un autre contexte plus positif, c'est la question de la « propriété » intellectuelle ou artistique qui se pose. Ainsi, dans le cas de la création d'une « œuvre d'art » (roman, tableau, photo, dessin animé...), est-ce l'IA (ou son concepteur) qui doit être considérée comme en étant l'auteur (même si c'est le résultat d'un « pot pourri » de milliers d'œuvres déjà existantes et gérées par sa base de données), ou son utilisateur qui a « su créer » les requêtes et instructions (« prompts ») adaptées ?

Un autre aspect potentiellement perturbant pour les utilisateurs (actifs ou passifs) est lié à **une absence de transparence décisionnelle**, conséquence de la masse des données statistiques qui sont nécessaires pour alimenter l'apprentissage du modèle, ce qui peut donner à l'IA considérée une forme d'irrationalité apparente, même si elle est efficace : on peut parler d'un « **effet boîte noire** » **pour illustrer cette perte d'explicabilité des résultats donnés par l'IA**. En conséquence se pose la question du traitement des « cas particuliers » qui peuvent se présenter et qui, par définition, échappent au moins partiellement à un traitement statistique standard et peuvent ainsi conduire à des effets inattendus, voire paradoxaux. Cela met en lumière l'importance de la possibilité d'un contrôle humain au niveau des « décisions stratégiques » de l'IA, et donc **la nécessité de la mise en place de limites raisonnables à son autonomie décisionnelle** (en fonction bien sûr de ses caractéristiques d'enjeux et de risques).

Pour essayer d'augmenter la fiabilité des résultats donnée par une IA, la seule ressource est alors **d'augmenter toujours plus le volume des données d'apprentissage**. Mais le prix à payer est que le modèle est toujours en évolution (mises à jour, versions...), et qu'il doit de plus s'adapter à toute dérive temporelle des données initialement prises en compte (effet saisonnier, vieillissement de population, nouveaux clients...) sous peine de perte de sa pertinence. La conséquence concrète est une utilisation toujours plus intense des moyens informatiques dédiés dans des grands centres de calculs, dotés des plus récents méga-ordinateurs affichant des puissances inégalées... mais également de fait des consommations d'énergie qui apparaissent déraisonnables, d'autant que continuellement soumis à une inflation de moyens en plein développement.

La chaleur (très) partiellement récupérée sert à chauffer des milliers d'appartements autour de ces centres de calculs, et il est prévu qu'une centrale nucléaire soit dédiée à l'alimentation énergétique de plusieurs de ces centres aux Etats-Unis...

Et maintenant, peut-on se risquer à un peu de prospective ? Il semble raisonnable de dire qu'il ne faut pas minorer les potentialités imaginables de l'IA, aussi bien en termes de diversité de nouvelles applications possibles à venir que du pouvoir toujours croissant de futures innovations de ruptures possiblement développables pour reculer encore les limites actuelles. Par exemple, on peut considérer qu'une part de stochasticité peut être introduite dans l'action générative d'une IA en faisant varier aléatoirement des jeux de paramètres dans la gestion des bases de données, de manière à ouvrir des possibilités de « créativité » par rapport à la collection des données statistiques implémentées, qui ne peuvent a priori permettre que de reproduire « ce qu'on connaît déjà ». Mais cela ne peut se faire qu'au prix de calculs toujours plus lourds... Et c'est à ce niveau matériel qu'une limite se dessine peut-être, à la fois du point de vue de la lourdeur financière des investissements nécessaires et de la consommation énergétique ainsi impliquée dans les « data centers ». De fait, les investissements financiers colossaux actuellement réalisés ne sont pas rentables, et représentent une forme de fuite en avant à la recherche d'une nouvelle stabilité, basée sur une insertion acceptée dans une « nouvelle société » ... qui reste encore à appréhender.

(ii) Un enjeu sociétal mais aussi individuel :

Lorsque l'IA est utilisée pour gérer des populations humaines, et c'est de plus en plus souvent le cas, **se pose la question du recueil des données statistiques pertinentes** pour remplir l'objectif qui lui est fixé. En pratique, la source la plus ouverte et facile d'accès est le réseau Internet, caractérisé par ses ressources infinies en données. Mais **cela amène des questionnements presque existentiels : (i) confidentialité ; (ii) privatisation ; (iii) piratages possibles ; (iv) « minage » par les fakes**. Dès qu'il s'agit de l'accès à des données personnelles (coordonnées, comptes bancaires, carnet de santé et gestion des RV médicaux...), la question se pose de leur confidentialité et de l'autorisation de leur divulgation. En théorie, cette problématique est régie par le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), mais il peut malheureusement être largement contourné, légalement ou illégalement... En outre, la situation est différente selon que **ces modèles de données sont déclarés « propriétaires » ou « ouverts » (« open-source », plus ou moins complètement libres d'accès)** : dans le premier cas, il n'y a aucune transparence, mais dans le second cas, le risque est que les données soient « récupérées » par toute personne ou entité malveillante (privée ou même gouvernementale). En effet, le « piratage informatique » se développe aussi vite que les moyens informatiques diffusés, et **il existe même des IA spécialement entraînées pour réaliser des opérations de piratage**, souvent dans un but de monnayer ces données (dossiers médicaux d'hôpitaux, dossiers financiers de banques, usurpation d'identité, systèmes de sécurité...). Enfin, il convient de signaler le problème de la « pollution informationnelle » qui est produite par les différentes IA génératives de fiabilité douteuse diffusant des « fake news », qui vont miner, avec leur activité envahissante, les différents réseaux sociaux, avec pour conséquence entre autres d'altérer ainsi leurs propres sources de données statistiques.

Dans ces conditions, **il apparaît naturel et même salutaire pour tous** (particuliers, entreprises, gouvernements...) **de mettre en place des « garde-fous »** contre cette autonomisation croissante de l'IA : **on peut parler dans ce cadre d'une « éthique de l'IA »**.

Mais le critère d'efficacité de cette approche est la réunion des différents partis et partenaires concernés : développeurs, entreprises utilisatrices, décideurs, collectivités et gouvernements, pouvant ainsi **réaliser une « gouvernance de l'IA »**. Et l'étape suivante est l'adoption d'une réglementation contraignante, qui soit réaliste, juste, et adaptable aux rapides évolutions du domaine, dans le but de protéger aussi bien le tissu économique que l'ensemble de la société. Après une première mise en garde de l'UNESCO (2021) sur les risques d'impacts sociétaux et environnementaux de l'IA, une étape, importante par son côté international, est franchie avec le document législatif « AI Act » adopté récemment (2024) par l'Union européenne et définissant les 4 niveaux croissants de risques des applications de l'IA, dans le but de **protéger les droits fondamentaux des individus** face aux dérives possibles d'utilisation d'IA. Cette initiative est accompagnée en France par la création de l'INESIA (Institut national pour l'évaluation et la sécurité de l'IA).

En dehors d'un grand nombre d'applications variées de l'IA bien spécifiques dans les milieux professionnels (tâches automatisables ou dangereuses, augmentation de productivité, gestion optimisée, ...), traitées au chapitre suivant, chaque particulier du grand public est de plus en plus souvent confronté aujourd'hui aux différentes applications de l'IA destinées à lui « faciliter » la vie : écriture de lettres types, sélections de films ou musiques, choix de voyages, informations en continu, jeux vidéo évolutifs... il convient de se rendre compte que, même si le risque direct de l'utilisateur est faible, **ce type de comportement peut à la longue induire des dérives significatives dans les comportements des usagers, comme une perte du sens de la décision et de l'effort, voire une déresponsabilisation** dans la vie de tous les jours, bref un « sombrage dans la facilité » pas très éloigné d'une forme de passivité, voire de démission psychologique, qui mérite qu'on y réfléchisse pour en prendre conscience... Par ailleurs, il faut bien réaliser que **ces services « gratuits » ne le sont pas tant que cela**, et sont en fait des portes d'entrée à d'importants flux publicitaires : le but final de ces IA est de servir d'influenceurs sur leurs utilisateurs ! Les diffuseurs de ces IA savent bien où se trouvent leurs intérêts... Et cette action subversive est encore plus affichée dans toutes les applications médiées par les réseaux sociaux, où **le danger est clairement le risque d'une perte de tout sens critique et de tout repère rationnel entre la vie virtuelle et la vie réelle**... On n'est ainsi pas très éloignés des scénarios pessimistes de certaines œuvres de science-fiction présentant l'asservissement de l'Homme à la Machine...

3.2. Considérations sur la pénétration du milieu du Travail⁵ :

Dans le monde du travail, l'arrivée de **l'IA apporte également son lot de bouleversements progressifs**, aussi bien au niveau des employeurs que des salariés. Ainsi pour illustrer les questionnements actuels, l'enquête de l'année dernière à la DES, regroupant une grande diversité de métiers, a montré une forte attente de développements d'outils AI pertinents associée à une demande de formations adaptées et de définitions des règles d'utilisation.

Plus précisément, **c'est maintenant considéré comme un Risque au travail**, comme le risque électrique ou chimique. Dans cette optique, le 5^{ème} Plan de Santé au Travail (2026-2030) du Ministère du Travail prévoit la création d'un Observatoire national de l'IA au travail, avec pour mission d'étudier la dualité entre les améliorations et les dégradations possibles des conditions de travail qui peuvent en découler.

⁵ [CNRN, Lefebvre-Dalloz, ILO, IRSST, CFTC-Cadres]

Globalement, on peut distinguer 3 types d'utilisations : (i) **enjeux économiques** de l'entreprise (gestion des stocks, facturations automatiques, robots adaptables, relations aux clients...) ; (ii) **conditions du travail** quotidien des salariés (génération de textes, gestion des agendas, réseaux sociaux internes...) ; (iii) **outils RH**, en particulier ceux à forts enjeux individuels (embauches, promotions, ruptures de contrats...). Dans ce dernier cas, il est souvent fait appel à des systèmes « à haut risque », selon l'« AI Act », et qui donnent donc lieu à encadrements et contraintes spécifiques : information (consentement ?) des personnes soumises, supervision humaine identifiée et responsable... Dans les autres cas, **l'intervention de l'IA peut se traduire soit** par une augmentation de productivité (augmentation d'un procédé automatisable, gestion algorithmique...) qui peut **soulager le salarié dans sa tâche et lui permettre de se diversifier, mais au prix d'une réorganisation de son travail, soit par une automatisation totale de remplacement qui lui fera perdre son emploi.**

Et entre ces deux cas extrêmes, on voit **toute l'importance de développer des formations de reconversion et de s'appuyer sur une GEPP proactive et efficiente** au sein de l'entreprise, **pour que chacun puisse conserver le sens donné à son travail.** Un point clé des répercussions possibles de l'IA sur les conditions de travail est que **son acceptabilité dépend de la perception par les salariés de l'utilité de son déploiement.**

Il apparaît donc naturel et **nécessaire que les partenaires sociaux s'emparent de ce sujet** d'actualité des pénétrations par l'IA du monde du travail dans les entreprises !... En effet, conditions de travail et RPS, gestion des compétences et formations, emploi et gestion RH, confidentialité des données personnelles sont autant de questions d'intérêt général impactées par l'arrivée de l'IA. **Ces questions relèvent du dialogue social**, et ont donc leur place pour être évoquées en CSE pour leurs contributions à la stratégie d'entreprise, ainsi qu'en CSSCT pour tout ce qui relève de la sécurité, physique et psychologique, des salariés. Le groupe Schneider-Electric vient de montrer récemment la voie en signant un accord avec les OSR, dont la CFTC, mettant l'accent sur l'importance d'accompagner les développements technologiques par une prévention adaptée de tous les risques inhérents, en pointant en particulier la nécessité d'une supervision humaine responsable et d'une gestion prévisionnelle de l'évolution attendue des compétences spécifiques. Pour s'en donner les moyens, cet accord prévoit la création d'une commission paritaire spécifique « dédiée à l'IA ». Voilà un exemple qui pourrait être suivi au CEA, par la **création d'une Commission du Comité National « Usage et utilisations de l'IA »** destinée à faciliter les missions des RP sur tous les sujets afférents.

3.3. La position de la CFTC :

En conclusion, la CFTC se positionne sur cette thématique en réaffirmant l'importance de la préservation de la dignité humaine des salariés face à toutes les réorganisations et parfois même aux bouleversements subits par le monde du Travail en conséquence de l'irruption de plus en plus prégnante, présente et à n'en pas douter future, des utilisations de l'IA. En tant que force de proposition, la CFTC promeut l'idée de la mise en place de nouvelles instances paritaires adaptées, pour évoquer et gérer les différents aspects de l'IA dans le fonctionnement de l'entreprise, pour la défense de l'intérêt commun.

Plus généralement, la CFTC, en accord avec ses valeurs humaines, a le souci du respect de chaque individu dans cette future « nouvelle société », qui est en droit d'espérer tirer des bénéfices de ses progrès techniques en termes de qualité de vie, et non de s'exposer à des risques d'appauvrissement matériel et moral.

Dans ce contexte, il apparaît que les dernières avancées en termes d'éthique et de gouvernance IA ne sont pratiquement que des déclarations d'intention, et qu'il est nécessaire d'aller au-delà par des textes législatifs, pour **cadre l'IA en définissant ce qu'on peut faire faire par l'IA, et d'imposer des limites et des garde-fous de contrôle**. En synthèse de cette difficile thématique de réflexion, la CFTC ne peut qu'affirmer son souhait que l'intérêt et l'espoir soulevés par l'IA puissent contribuer à « augmenter » les performances de l'Homme dans la perspective de sa dignité et sa solidarité en faveur du bien commun, et non pas à aller vers une perte de son libre-arbitre et au-delà vers une forme de « déshumanisation » qui ne peut que noircir son avenir sociétal...

L'IA n'est qu'un outil ... qu'on doit apprendre à maîtriser dans toutes ses dimensions !

Références sites Internet : INRIA, IBM, Liora, ISO, CSI, Wikipédia, Magnifica humanitas (exégèse Wikipédia), CNIL, CIANum, MESR, CNRS, CNRN, Lefebvre-Dalloz, ILO,